3e ANNÉE, No. 29. MANITOBA. SAMEDI, 20 DÉCEMBRE, 1873.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.
Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier & Cie, Editeurs-Proprietaires.

Le Carnaval du Dictionnaire.

Sous ce titre, Pierre Véron vient de publier chez Michel Lévy un mignon petit livre très-originalement illustré par Hadol. Cette publication n'a rien de commun avec l'œuvre monumentale de Littré ni avec la laborieuse et embryonnaire élucubration de l'académie. Sa seule prétention est d'être amusante, spirituelle et marquée au double coin de la belle humeur et du bon sens, ces deux qualités si françaises—littéralement parlant. On verra, par les quelques extraits cidessuos si cette prétention est justifiée.

A

Abonné.—Souverain qui règne, mais ne gouverne pas.

Absurde.—Tout ce qu'on ne pense pas.

Académie.—Quarante appelés et peu de lus.

Actionnaire.—La seule espèce de mouche qui se prenne avec du vinaigre......des quatre voleurs.

Admiration.—Sentiment qu'on n'éprouve guère qu'en se mettant devant un miroir.

Age.—Le seul secret que les femmes sachent garder.

Argent.—En voilà un métal qui est heureux de ne pas pouvoir rougir en voyant ce qu'on fait de lui.

B

Babel (Tour de).—Ancien édifice avec les pierres duquel on a construit, au bout du pont de la Concorde, un monument très-laid.

Bachelier.—Citoyen tout heureux d'avoir reçu son *bon à tirer*......le diable par la queue

Bailler (de fonds).—Le monsieur qui crache pendant que le gérant fume.

Barbares.—Pourquoi les appeler ainsi ? Ils n'avaient pourtant pas inventé la poudre.

Barreau.—Substantif qui sert tour à tour à défendre les criminels contre la prison et la prison contre les criminels.

Bêtise.—On ne saurait croire à quel point, un habit brodé en impose à certaines gens.

Bienfait.—N'est jamais perdu pour celui qui le reçoit.

Blague.—Nom donné aux vessies dans lesquelles on met le tabac et à celles qu'on veut nous faire prendre pour des lanternes.

Borgne.—Un demi d'yeux.

C

Caméléon.—Un animal qui fait de la politique sans le savoir.

Certificat.—Fausse clef donnée au domestique qu'on renvoie, pour qu'il puisse s'introduire chez autrui.

Cher.—Le même mot pour ce qu'on aime et pour ce qui coûte.

Corbillard.—Le vrai omnibus.

Croix (d'honneur).—Insigne qui mériterait plus souvent d'être attaché avec une faveur qu'avec un ruban.

Cuirassier.—Soldat qu'on enferme dans une rôtissoire pour l'envoyer au feu.

D

Défunt.—Une qualité qui donne immédiatement toutes les autres.

Devoir (le).—Substantif masculin. (*Peu usité.*)

Dividende.—Actionnaire, rappelle-toi saint Thomas : il demandait à toucher avant de croire.

Docteur.—Un chasseur pour qui la chasse est ouverte toute l'année.

E

Echafaud.—Petite construction destinée à donner raison au vers :
"Ainsi que la vertu le vice a ses degrés."

F

Femme.—Elle fut, dit l'Ecriture, formée d'une côte d'Adam.

Eh bien ! en voilà une côte sur laquelle il y a eu des naufrages !

H

Habit.—Reliure qui vaut le plus souvent mieux que le livre.

Habitude.—Une servante qui finit par épouser son maitre.

Héritier.—Un monsieur qui ramasse le gibier tué par un autre.

Homœopathe.—Croyez moi et buvez de l'eau.

J

Jockey.—La paire de pincettes avec laquelle les sportsmen tirent les marrons du feu.

K

Kiosques (à journaux).—C'est comme dans les pharmacies : on y vend des remèdes et des poisons.

L

Langue.—L'arme qui a la plus longue portée connue.

Liberté.—Le plus imité de tous les diamants.

Lilas.—Le P. P C. de l'Hiver.

M

Marguerite.—Consultations gratuites de l'amour.

Médecin.—Marchand de santé qui fait comme les boursiers et vend souvent ce qu'il n'a pas.

Million.—Un chiffre qui, en général, n'est si rond que parcequ'il s'est nourri du prochain.

N

Nerfs. — Ficelles......terriblement exploitées par les médecins.

O

Occasion.—Doit-elle avoir de la besogne, si c'est elle qui fait tous les larrons d'aujourd'hui !

Œil.—La fenêtre de l'âme. Trop souvent, par malheur, il n'y a personne à la croisée.

Orthographe.—Une Française que trop de gens traitent en étrangère.

P

Parasite.—A varié ainsi le dicton : "Il n'y a que le premier repas qui coûte."

Procès.—Un duel où tout le monde est sûr d'avance d'être blessé.

Proverbe.—Mensonge âgé.

R

Rage.—Maladie qui doit remonter comme origine à un jour où un chien fut mordu par un homme.

Raison.— { Dire qu'il suffit de ceci
Raisin.— { pour tuer cela !

Reliure.—Il en est de même des livres que des femmes : ce sont, en général, celles qui valent le moins qui ont les plus belles toilettes.

S

Scrupule ?—A quoi bon en parler ? On est si pressé d'arriver aujourd'hui, qu'on prend le moins qu'on peut d'excédant de bagages.

Sinapisme.—Un cataplasme devenu enragé.

Soie.—Si ces pauvres vers savaient le plus souvent pour qui ils travaillent !

Solution.—Le malheur, c'est qu'en politique comme en pharmacie, il faille commencer toujours par *agiter avant de s'en servir.*

T

Tombeau.—Un point...Est-ce tout ?

U

Ultimatum.—Le commencement de la fin.

Usurier.—Caoutchouc parce qu'il prête, mais d'un caoutchouc durci !...

V

Ver.—Notre dernier rendez-vous

Violon.—Instrument dont on joue avec accompagnement de piano ou de sergents de ville.

Y

Yeux.—Des interprètes qui donnent diablement raison au proverbe : *Traduttore, traditore.*

Z

Zèle.—La carrière d'où l'on tire tous les pavés de l'ours.

Zizanie.—Je ne crois pas qu'on puisse terminer un dictionnaire par un mot plus français...

A moins que, comme adieu, vous ne préfériez celui-ci :

ZUT !

PIERRE VERON.

VARIETES.

L'EXPÉDITION DU CHALLENGER.

L'expédition dont nous voulons parler a été organisée par les soins de l'amirauté anglaise, dans le but d'étudier la lithologie du fond de l'Océan, de connaitre les habitants de la mer à diverses profondeurs, de récueillir des spécimens des différentes végétations des contrées sous marines, de relever enfin au moyen de la sonde la carte des fonds de l'Océan, carte aussi importante à connaitre que celle de la surface de la terre. Elle doit également recueillir les renseignements les plus nombreux sur la direction et la force des courants, sur la température de la mer, à différentes profondeurs.

Le bâtiment choisi est le *Challenger*, corvette à vapeur de la marine militaire. Ce bâtiment est commandé par le capitaine G. S. Nares, de la marine royale.

Le professeur Wyville Thomson, celui là même qui s'est signalé dans les voyages da la *Proserpine*, est à la tête de l'état-major scientifique.

Le Challenger, dont les flancs ont été entièrement remis à neuf, s'est vu enlever 16 des canons de son armement et a été tous spécialement arrimé pour l'expédition à laquelle il est destiné.

Au milieu du bâtiment s'élèvèvent des échafaudages destinés à manœuvrer les sondes et derrière lesquels se trouve la machine qui doit dérouler ses appareils.

Quelques cents mille de la meilleure ligne de pêche pour la balaine ont été embarqués sur le *Challenger* qui possède quarante dragues. On trouve également à bord la collection la plus variée et la plus complète d'hameçons, d'amorces, de harpons, de fusils, lance harpon, enfin tous les attirails de pêche qu'on peut imaginer.

Un petit aquarium, inventé par M. Moseley, doit servir à l'étude des développements des animaux intéressants. Hermétiquement fermé, sauf par un temps absolument calme, il est constammant alimenté par un jet d'eau venant d'un réservoir et lancé au moyen d'une pompe de vulcanite.

Le *Challenger*, qui se trouvait originairement à Sherness, a d'abord gagné Plymouth, d'où il est parti à la fin de l'année dernière, le 21 décembre, 1872. Il a parcouru le golfe de Gascogne longé les côtes d'Espagne, et de Portugal, jusqu'à la hauteur de Gibraltar, tout en procédant, toutes les fois que le temps le permettait, à des sondages répétés. Il a ensuite gagné New York, où l'accueil le plus enthousiaste l'attendait, longé la côte d'Amérique jusqu'aux Bermudes, a remonté jusqu'aux Canaries, et se trouvait le 1er juillet à Madère. L'expédition avait à cette époque recueilli un grand nombre d'espèces animales, dont la plupart très-rares ou complètement inconnues : des amphipodes, un polype de la famille des bryozdaires des gorgones diverses et des échinodermes.

Il résulte des recherches des membres de l'expéditions, dit un journal récent, qu'il existe du Groenland et de l'Island jusqu'à la côte de l'Amérique du Sud, à la hauteur de l'embouchure de l'Amazone, une ligne de montagnes dont fait partie le territoire volcanique des Açores.

Nulle part cette ligne ne se rencontre à plus de deux lieues au dessous du niveau de la mer. Une immense vallée, profondes de deux ou trois lieues et s'étendant de l'équateur au 32e degre de latitude nord, sépare les côtes de l'Europe et de l'Afrique. Si cette vallée n'était pas couverte par les eaux, elle offrirait un aspect tellement grandiose qu'on peut à peine s'en faire une idée. Du côté du nord, en effet, elle laisserait voir les sommets gigantesques formés par le cap Vert et les Canaries, qui le pic de Ténériffe compris, se trouveraient hautes de 26,000 pieds.

L'île de madère dominerait de 20,000 pieds cette immemce vallée, ainsi qu'une autre qui s'en détache et qui court vers la mer Méditerranée. A l'ouest du plateau des Açores se trouve une plaine inégale d'une grande étendue, qui forme le fond de la mer jusqu'à la côté d'Amérique, et que les eaux recouvrent sur une profondeur moyenne de deux lieues.

La plus grandes des Bermudes, située d 200 pieds seulement audessus du niveau de la mer, est en réalité une colonne de 15,000 pieds dominant un amphithéâtre de 500 lieues de rayon.

Il n'a pas été trouvé trace de ces nombreux écueils dont il a été souvent parlé et qui ont été si longtemps redoutés des marin. Entre les Indes Occidentales et l'Amérique, la profondeur de l'eau est régulièment de 230 toises et sa chaleur de 62 et 64 degrés Fahrenheit.

Une longue croisière d'à peu près une année sera faite au milieu des Iles de l'ocean Pacifique, puis l'expédition, passant entre Bornéo et les Célèbes, visitera Luçon et les archipels voisins, gagnera le Japon, où elle s'arrêtera pendant deux ou trois mois. S'avançant alors jusqu'au Kamtchatka, *le Challenger* visitera le détroit de Behring et les Iles Aléoutiennes, l'Ile Vancouver, redescendra, en longeant la côté de l'Amerique, passera, s'il est possible par l'archipel de Gallapagos et rentrera en Angleterre, après avoir doublé de Cap Horn. On estime que le voyage d'exploration durera trois ans et demi.

* * *

Il est just et nécessaire qu'une nation qui ne sait ni obéir, ni se commander, serve.

* * *

Sur le boulevard.

— Comment est-tu avec ta belle mère ?

— Mais, très-bien...Elle va nous loger chez elle.

— Ce sera la première fois qu'on verra une belle *mer à giler.*

MONTRÉAL, 28 nov.—Hier l'après midi, la population de cette ville était profondément remuée par l'horrible nouvelle d'un empoisonnement, qui rappelle le festin de Thyeste dont parle la fable. Dix personnes étaient empoisonnées, à la fois ; sur ce nombre, sept étaient mortes, en sortant d'une orgie qui n'avait été pour eux qu'un banquet de mort

Voici les détails que l'on donne de cette lugubre tragédie.

Mercredi soir, un nommé William Flaherty apportait à sa demeure, rue Hermine, un large flacon contenant un liquide dont le goût et la couleur l'avaient fatalement induit à s'en approprier.

Il crut qu'il devait faire partager à ses amis et voisins la bonne fortune qu'il avait rencontrée. L'Invitation fut acceptee avec reconnaissance, et l'on commença à ingurgiter, verre sur verre, la liqueur mortelle, dont tout le monde vantait la saveur délicate.

La soirée se passa ainsi en copieuses libations, puis les convives se séparèrent, pour gagner chacun son logis, sans songer qu'il portait la mort avec eux. Le réveil fut effroyable.

Le premier qui se sentit atteint fut un enfant de dix ans nommé Thayer, qui avait avalé un plein verre de ce poison. De bonne heure, hier matin, il fut pris de vomissements et se plaignit d'atroces douleurs. Ceux qui avaient assisté à la fête, s'assemblèrent autour de lui et essayèrent de soulager ses horribles souffrances, ne se doutant pas que le même sort les attendait. Bientôt ils éprouvèrent les mêmes symptômes que l'enfant.

Leurs craintes se changèrent en alarmes, et, en quelques minutes, ils se tordaient eux-mêmes en proie aux spasmes de la mort.

La panique se répandit dans le voisinage ; la foule écouta d'abord aux portes les cris douloureux et les gémissements des mourants. Bientôt ne pouvant maitriser plus longtemps son anxiété, elle pénétra dans la maison où se déroula, sous ses yeux, une scène qu'on ne saurait oublier, lorsque l'on en a été témoin. Dans un appartement étroit, Flaherty, l'auteur inconscient de ce malheur, gisait à côté de son épouse ; tous deux se débattaient dans une suprême agonie.

Une autre chambre contenait le nommé Harker et sa femme qui paraissaient expirants ; plus loin, on voyait un beau jeune homme, du nom de William Drennan, qui luttait contre les étreintes de la mort. Enfin, dans une autre maison, une dame Dunn semblait toucher à ses derniers moments.

On appela des médecins, au plus vite. MM. les docteurs Dugdale, Lévêque et Major arrivèrent peu de temps après l'horrible decouverte.

Tout ce que l'art pouvait suggérer fut tenté, afin de detourner la mort qui s'avançait à grands pas. Mais ce fut en vain, il était trop tard. Le jeune Thayer expira le premier. La femme de Harkey fut la seconde victime. Son mari était couché près d'elle et en proie, lui-même, aux dernières angoisses, il ne semblait pas s'apercevoir qu'un cadavre était à ses côtés.

Le spectacle qu'offrait cette maison de deuil était effrayant

Ici et là, on appercevait des hommes et des femmes sur le visage desquels la mort avait déjà mis son empreinte livide. Les assistants comme les victimes murmuraient des prières à voix basse.

Un prêtre offrait, tour à tour, les services de la Religion aux mourants. Des Sœurs de la Charité s'efforçaient d'alléger leurs souffrances. Trois des malades demandèrent le baptême qui leur fut administré par le prêtre catholique.

Flaherty expira peu de temps après sa femme, qui est morte dans l'après-midi.

En quelques heures, quatre avaient ainsi succombé.

A 9 heures, hier soir, madame Dunn mourait à son tour, et un nommé Atkins ne tarda point à la rejoindre.

Il y avait ainsi 6 victimes, et on assure qu'un frère de Harkey a rendu le dernier soupir un peu avant minuit

On espère sauver la femme Drennan, ainsi que Harkey, de la rue Hermine. Mais on desespère du sort du jeune W. Drennan, qui était à l'extrémité ce matin.

Une enquête sera tenue aujourd'hui et elle nous fournira sans doute de nouveaux détails sur cette catastrophe.

Il paraît que la bouteille contenait de l'arsenic, dissouts dans du vin.—*Nouveau-Monde.*



LE METIS.

Samedi, 20 Decembre 1873.

LA POLITIQUE DU NOUVEAU CABINET FEDERAL.

Nous empruntons au *Nouveau Monde* l'exposé suivant de la politique du ministère McKenzie, tel que developpe par l'hon. M. Dorion, dans son discours aux électeurs de Napierville. Notre confrère approuve pleinement ce programme auquel nous croyons que nul ami de son pays ne saurait refuser la plus complète adhesion. A l'œuvre nous connaitrons l'artisan et jugerons des hommes qui président aujourd'hui aux destinées de tout le Canada. Personnellement, les hon. MM. McKenzie, Dorion, Letellier, Blake, Fournier, Laird et Smith sont des hommes éminents par leurs talents, leur parfaite intégrité et une longue expérience des affaires publiques.

Voici maintenant les mesures principales qu'entend proposer le nouveau ministère au dire de l'hon. ministre de la Justice :

1o. Construire le chemin de fer du Pacifique, comme nous y sommes tenus par la loi qui unit la Colombie à la Confédération.

" Il est vrai que cette entreprise sera très-onéreuse pour le Canada, pendant plusieurs années au moins ; mais le gouvernement s'efforcera de l'effectuer avec la plus grande celérité compatible avec l'economie, et sans imposer des charges trop lourdes aux pays. Il espère qu'un jour elle cessera d'être un fardeau pour devenir profitable.

" 2o. D'agrandir les canaux, suivant les recommandations faites par le ministère libéral de 1863, mesure à laquelle le parti conservateur s'opposa alors, mais qu'il a dû admettre récemment. Ce travail dejà commencé sera poursuivi avec la plus grande vigueur. Car le gouvernement croit que l'argent employé en améliorations publiques est le mieux placé.

" Ces travaux feront de Montréal une des plus grandes villes du continent, et, dans vingt-cinq ans, elle aura une population de quatre à cinq cent mille âmes. Et cette prosperité fera celle de tout le pays, specialement celle des campagnes qui y trouveront un meilleur marché pour leurs produits

" 3o. Le gouvernement s'efforcera de conclure avec les Etats-Unis un traite de reciprocité. Cette question qui interesse si vivement le pays, ne dépend pas uniquement du Canada, mais aussi des Etats Unis. Cependant, il y a lieu de croire que des négociations seront bientôt entamées, et, il l'espère, conduites à bonne fin, pour atteindre ce but si désirable

" 4o. La province de Québec a pris un grand intérêt à la question des écoles du Nouveau-Brunswick. On sait qu'avant 1871 cette province possédait un système scolaire qui sans être aussi parfait que le nôtre, donnait satisfaction aux Catholiques.

A cette époque, la législature passait une loi qui les privait du droit d'avoir leurs écoles. Ils s'adressèrent au gouvernement d'alors qui refusa de se rendre à leurs prières. L'opposition du Bas-Canada fit ce qu'elle put, mais sans succès, pour obtenir que cette loi fût annulée. Maintenant la période d'un an, pendant laquelle le désaveu est permis, est ecoulée, et le gouvernement fédéral est impuissant.

A la dernière session, quatre lois furent passées par la législature locale pour légaliser des rôles de cotisation illegaux. L'opposition toute entière aidée de presque tous les Catholiques du Bas-Canada, fit adopter une motion tendant à les faire annuler par le ministère

Celui-ci refusa encore une fois, et les évêques réunis en concile à Québec, consultés sur l'apropos de faire un pas de plus, déclarèrent qu'il ne fallait pas aller plus loin et laisser decider la question par le Conseil Privé.

Le ministère actuel se propose de s'en tenir à cette décision.

Mais il peut annoncer que la loi de 1871 sera bientôt rappelée par la législature locale, et que justice sera rendue à nos coreligionnaires du Nouveau Brunswick.

" 5o Pour ce qui est de l'amnistie, les délégués du gouvernement provisoire et Mgr. Taché pretendent qu'elle a été promise par l'ancien gouvernement. Si le fait est vrai —et l'occasion de le prouver sera fournie—cela ira très-loin pour la faire proclamer. Car, si on a engagé les Metis a deposer les armes en leur promettant l'oubli du passé, il est évident que l'honneur du Canada et celui de l'Anglelerre sont engagés, et celle-ci ne reculera pas devant l'accomplissement de sa parole. Les ministres de Québec sont tous en faveur des Métis et s'efforceront de régler les difficultés du Nord-Ouest à leur avantage. " *Il pourrait même assurer*, s'il voulait faire une promesse, *que si l'amnistie a été promise, elle sera certainement accordée.*

" M. Dorion continua en disant qu'il suivrait invariablement les dictées de sa conscience et qu'il travaillerait de toutes ses forces, de concert avec ses collègues, à l'avancement du pays et qu'il s'efforcerait de donner au Canada la place qu'il doit occuper dans le monde La devise du ministère est progrès et justice pour tous, sans tenir compte des origines, des religions et des localites, car l'injustice crée la discorde, et la discord serait la ruine de tous les intérêts.

" Telle est, ajoute notre confrère, l'expression exacte, et presque textuelle du programme ministérielle formulé par M. Dorion. Naturellement, celui ci n'est pas entré dans les details, et ne nous a pas dit comment le Pacifique serait construit.

" Mais nous supposons que ce sera par le gouvernement, aidé de commissaires, comme l'intercolonial et que la province de Quebec y aura sa juste part d'influence. C'est toujours une satisfaction de savoir que cette grande entreprise sera poussée à bonne fin, sous le plus court delai possible,"

L'EXTENSION DES FRONTIERES DE MANITOBA

Nos renseignements n'etaient pas tout à fait exacts lorsque nous disions, samedi dernier qu'aucune delégation du gouvernement provincial n'avait ete encore choisie pour aller traiter à Ottawa, de l'extension de nos frontières et des questions qui en dependent. Il paraît certain que la chose est décidee dans nos sphères officielles, et que les représentants de la province doivent se mettre en route dans une ou deux semaines pour leur lointaine et difficile mission.

Les declarations récentes de l'hon. M. McKenzie font bien augurer du succès de nos délegués, et il ne serait pas impossible que le nouveau cabinet federal profitât de la présence de ces derniers à Ottawa pour regler une foule de questions qui interessent les finances, le bon gouvernement, la securité et la prosperité presente et future de notre jeune pays.

Nous osons augurer les meilleurs resultats de cette politique de notre gouvernement provincial ; elle est d'ailleurs conforme au vœu de la province parlant par le vote unanime des deux chambres legislatives qui ont expressément approuvé les bases et les détails des négociations commencées, le printemps dernier, par MM Royal, Howard et Clarke.

C'est d'ailleurs, croyons nous, la seule question politique importante sur laquelle il y a toujours eu entente entre les trois chambres de notre législature Ainsi, regrettons-nous beaucoup de voir un journal de nos amis s'eloigner de son parti sur ce sujet, et s'allier, sans trop s'en rendre compte, à ceux qui, pour des raisons bien différentes, veulent empêcher à tout prix le succès de la mission ministérielle.

CAUTIONNEMENT DANS L'AFFAIRE LEPINE.

S. H. le juge Betournay a rendu son jugement, samedi dernier, dans la demande d'admission de Lépine à caution, présentee par MM. Royal et Dubuc. La décision n'a surpris personne ; on s'y attendait. Son Honneur, sans entrer dans les raisons de fond, a fait ressortir certains défauts de formalité qui, suivant lui, viciaient essentiellement les procédés, et n'a pas ménagé le blâme et la plus sévère censure à MM. Royal et Dubuc.

On dit que les avocats et ami de Lépine vont tenter un nouvel effort.

COUR DE COMTE POUR PROVENCHER.

C'est le 24, mardi prochain, que s'ouvrira la cour de comté pour Provencher. Les séances se tiendront au lieu ordinaire, à St. Norbert.

Il n'y aura pas de messe de minuit, cette année, à la cathédrale. Sa Grâce officiera à la messe du jour de Noël. La quête, pendant la messe, sera faite au profit de la cathédrale.

L'article reproduit sur le dernier numéro de *Le Métis*, et signé L. O. David, sur l'amnistie, est emprunté au *Nouveau Monde*. Cet article, parfait de forme et de raisonnement, fait le plus grand honneur à notre distingué confrère qui, nous le disons à sa louange, n'a jamais marchandé l'effet de sa plume fine et bien taillée à toutes les causes justes et à toutes les opinions honnêtes, sans se soucier jamais si les unes et les autres avaient oui ou non cours parmi les puissants et les heureux de la politique.

Les autres reproductions sur l'amnistie sont tirées du *Courrier du Canada*, journal de Quebec, fondé, il y a bien des années par l'eminent Dr. J. C. Taché, frère de notre archevêque, dans les intérêts catholiques, et qui n'a cessé de manifester à notre population de la rivière Rouge l'interêt le plus constant.

A propos de journaux, nous apprenons avec un vif plaisir la rentrée dans le journalisme d'un de nos anciens collègues et amis. Le *Courrier d'Outaouais* ne pourra que gagner en influence et dans l'estime de tous par la direction habile, toute catholique et indépendante que notre confrère vient de lui faire prendre.

Correspondance.

M. le Rédacteur,

Vous me permettrez, je l'espère, de vous faire part des emotions bien douces dont je n'ai pu me défendre, samedi dernier, en contemplant la grande et belle demonstration faite en l'honneur de Mgr. Taché, à son retour du Canada parmi ceux qu'il porte tous dans son grand cœur.

J'etais bien jeune encore quand, pour la première fois, j'entendis parler de l'évêque de la rivière Rouge. Plus tard, sa renommée allant toujours grandissant, apportait son nom jusqu'au foyer de la plus humble chaumière canadienne. On aimait et on aime encore cet évêque sans l'avoir jamais vu, parce qu'on sait, là bas, tout le bien qu'il a fait (bien spirituel et materiel) à cette population sœur, la population metisse du Nord-Ouest ; on l'aime surtout, parce qu'on lui connait un cœur grand, noble, genereux. Mais c'est à Kamouraska, d'où est sorti Monseigneur, que cette amitié se change en amour sincère, franc, profond ; peut-être est-ce parce que, là, on connait mieux que partout ailleurs la famille Taché, qui peut avoir quelques-uns des defauts inherents à l'espèce humaine, mais qui n'a jamais failli à la noblesse de l'âme.

Ces lignes ne sont pas dictées par la flatterie, tant s'en faut. De la flatterie ! en parlant de Mgr. Taché..., ce serait tout bonnement, j'allais dire tout bêtement ridicule. Mais comme le nom de ce grand archevêque appartient déjà à l'Histoire, qu'il me soit au moins permis de dire une partie de la verité. Et, plus tard que Dieu veuille que ce jour soit encore bien, bien loin de nous! quand on écrira l'Histoire du Nord-Ouest, il s'y trouvera une page ecrite en lettres d'or ; ce sera la page ayant pour titre : MONSEIGNEUR TACHÉ. Et que cette page sera longue et glorieuse ! car il n'y a presque point de grandes œuvres qui se soient accomplies ici, sans que Monseigneur y ait attaché son nom d'une manière ineffaçable ; de sorte qu'il serait infiniment moins long d'enumérer celles auxquelles il n'a point eu de part que de raconter celles dont il est l'auteur. Cette digression, qui vient d'échapper à ma plume, étant terminée, je reprends.

Vers midi, aussitôt que j'entendis les premieres voles du joyeux carillon (vraiment *joyeux*, celui-là) je quittai toute occupation, afin d'aller voir, moi aussi, cet évêque dont j'avais tant de fois entendu prononcer le nom par une mère chérie ; mais je ne m'attendais pas à une scène aussi touchante, aussi pleine de douces emotions que celle dont j'allais être temoin ; non ! je ne m'attendais pas à voir toute la poesie de l'amour qui doit unir le pasteur à son troupeau.

Placé sur une éminence, je découvris au loin quelque chose que l'on pourrait comparer à un serpent monstre déroulant ses anneaux tortueux. Bientôt ce serpent se change en une longue file de voitures au delà de 60 qui s'avance, s'avance toujours vers les bords de la rivière Rouge. Aux alentours de l'eglise, se tient une foule anxieuse de revoir les traits bien-aimés du pasteur, de recevoir de sa main une nouvelle bénediction. Enfin l'on découvre la tête de la procession sur la rive droite de la rivière, du côté de St. Boniface. L'Hon. M. McKay, président du conseil législatif, et M. l'abbé Ritchot avaient l'honneur d'accompagner Monseigneur dans une voiture trainée par deux chevaux richement enharnachés. Viennent ensuite plusieurs messieurs qu'il serait trop long de nommer. Quelques Métis à cheval font escorte.

Monseigneur descend de voiture, bénit, salue à droite et à gauche, en ôtant son chapeau avec cette vieille urbanité canadienne, qui a presque disparu parmi nous, pour faire place à ce geste glacial importé de l'Angleterre et qu'on appelle *un salut* et qui ressemble bien plutôt à un geste automatique. Il salue le petit comme le grand, le pauvre tout comme le riche, et, probablement, avec plus d'amour, parce qu'il est plus malheureux. Puis, il fait son entrée solennelle dans sa cathédrale aux sons vifs et rejouissants de *Vive la Canadienne !*

L'air et les paroles de cette vieille chanson n'ont rien de remarquable sous le rapport de la musique et de la poésie, et, cependant, *Vive la Canadienne* redit bien ce qu'étaient nos aïeux : joyeux, bons, naïfs. Nous avons eu, de nos jours, plusieurs chants nationaux ; mais je doute fort qu'ils disent à nos arrière-neveux ce que nous sommes aussi bien que cette chanson, à cadence si gaie, nous rappelle ce que furent nos Pères. Dans tous les cas, elle vivra tandis que plusieurs de nos chants actuels seront tombés dans l'oubli. Pourquoi ?.. Parce que celle là rappelle toute une époque de notre Histoire, et ceux-ci, un seul incident. Elle est pour nous ce qu'est aux Suisses le *Ranz des vaches*, air qui n'a de mélodie que par le souvenir qu'il évoque, souvenir si fort, si vivace, que les soldats du grand Napoleon désertaient en masse, lorsqu'ils l'entendaient jouer, et qu'il fut defendu de le jouer plus longtemps. *Vive la Canadienne* est pour nous ce qu'est aux Americains des E.-U., l'air insignifiant, en paroles et en musique, de *Yankee Doodle*, qui a, cependant, toujours pour effet de faire nasiller encore plus fortement tout veritable yankee

Quand à moi, cette ancienne chanson de nos Pères a tout les charmes des plus beaux souvenirs de l'enfance, de cet âge d'or qui ne vient qu'une fois dans la vie. C'est sur le galet de la rive de Kamouraska, c'est bercé sur le sein moelleux de ses eaux verdâtres, c'est en faisant la traverse de la rive à l'île aux Corneilles que j'ai entendu tant de fois ces refrains naïfs, que je les ai chantés moi même. C'est pourquoi, en entendant ce vieux chant sur les bords de la rivière Rouge, dans la cathedrale d'un évêque, enfant de Kamouraska, j'ai caché, de crainte de paraître ridicule, les larmes qui me montaient du cœur aux yeux. D'ailleurs, le salut solennel commence ; l'evêque, revêtu de ses habits pontificaux, est agenouillé au pied de l'autel. Les accords d'une musique religieuse tombent comme une pluie d'or sur la foule qui prie et remercie Dieu de l'heureux retour de son pasteur. L'eglise est remplie comme aux jours des fête solennelles. Puis, Monseigneur monte à l'autel et benit ce peuple ému et si heureux de le revoir. Cet instant-là M. le Redacteur, était beau, grand, sublime, et je plaindrais beaucoup le cœur ou la tête qui ne saurait le comprendre.

Après le salut, toute la foule se rendit au palais archiepiscopal. Là, M. Royal, qui s'est fait un nom *royal* ici, et comme canadien distingué et comme ami sincère des Métis, fit connaître à Monseigneur, dans un discours très bien improvisé, toute la joie que ressentait la population catholique en revoyant au milieu d'elle son pasteur chéri. M. Spence, greffier du conseil législatif, lut en anglais une adresse exprimant les mêmes sentiments de bonheur. Cette adresse avait été écrite en lettres d'or et ornée d'emblêmes appropriés, par M. Spence lui-même, qui a fait de cette adresse un chef-d'œuvre de dessin et de calligraphie.

Monseigneur répondi à ces deux adresses, en français d'abord, puis en anglais, avec cette parole convaincue, cet accent paternel qui remue et va droit au cœur : il remercia aussi les messieurs protestants qui etaient venus lui souhaiter la bienvenue, en disant que c'était là une marque d'attention à laquelle il était bien sensible, puis, il alla de l'un à l'autre, lui serrant la main, l'appelant par son nom et trouvant un mot et un sourire pour chacun. Arrivé près de l'auteur de ces lignes, Monseigneur dit :—Voici un monsieur que je ne connais pas ou que je ne me rappelle point d'avoir vu.—Je suis..................—De Kamouraska ? —Oui, Monseigneur.—Mais nous sommes de vieilles connaissances ; et il alla finir sa ronde, dans la salle où nous étions, dans le passage, partout.

En voyant ce beau front, amplement developpé, on devine une intelligence supérieure, qu'ont enrichie des études longues et sérieuses. Sa figure, franche et ouverte, porte l'empreinte de la plus grande bonté ; il semble qu'elle n'exprime qu'une chose : le désir de se rendre utile et agréable aux autres. Sa mémoire est prodigieuse : il connait tous ses " bons enfants" par leurs noms : Pierre, Jean, Baptiste, Paul, etc. Il lit une personne en la voyant. Un exemple entre mille suffira pour faire comprendre jusqu'où va chez lui cette connaissance du cœur humain.

Parmi la foule qui se pressait aux alentours de l'eglise, Monseigneur remarque une personne qu'il n'avait jamais vue, et qui, aux yeux de tout le monde, ne paraissait ni plus gaie ni plus triste que les autres. Son œil scrutateur lui fait dire à quelqu'un, le lendemain : " Cette personne, que j'ai remarquée, hier, parmi la foule, a une grande peine au cœur." Et, de fait, en s'informant, on a pu s'assurer que Monseigneur avait découvert, au premier coup d'œil, ce que personne n'aurait même pu entrevoir.

Mgr. Taché est l'ami de son peuple et celui ci se ferait hacher en morceau pour lui, s'il était necessaire, sans compter qu'il possède plusieurs amis parmi la population protestante la plus respectable et que tous ont pour lui le plus grand respect. Mais s'il est quelqu'un ici qui aime son évêque, c'est avant tout le Métis, cet enfant du Nord Ouest qu'on a tant calomnié, par ignorance ou par fanatisme. Le Metis, ce beau type physique de la race humaine, sait toujours reconnaître, avec l'étincelle de son œil noir, son ami et son ennemi. Semblable à l'Indien, au sang duquel son sang est mêlé, il trompera bien rarement celui qui sera franc avec lui, de même qu'il sera réserve, se tiendra sur ses gardes vis-à-vis de celui que son instinct lui indique

comme étant antipathique à sa race. Ayant donc trouvé dans la personne de Monseigneur un ami, un frère, un père, un guide sûr et fidèle, et tout cela à la fois, il lui a donné en retour tout l'amour de son âme ardente et généreuse; et malheur à celui ou ceux qui oseraient toucher un cheveu de leur évêque! C'est alors que le sang indien qui coule dans ses veines se réveillerait bien terrible.

COSMOSOPHE.

CORRESPONDANCE.

PAROISSE ST. PIERRE,
Manitoba, 12 décembre, 1873.

M. le Rédacteur,

Sachant que les colonnes de votre intéressant et utile journal sont toujours ouvertes à la défense des droits de la justice, je viens à ce titre vous demander un court espace, qui me sera accordé, j'espère, pour répondre un mot à la *Gazette des Campagnes* du 13 du mois dernier.

Tout en ignorant quel est l'auteur de la "Revue de la semaine," j'ai la ferme conviction que ce n'est pas le rédacteur du journal, tout conservateur qu'il soit, qui a livré au public des appréciations aussi injustes, sur la situation politique et sur les hommes publics du jour.

En renversant le ministère de Sir John A. McDonald, le peuple n'a pas oublié les services que le parti conservateur lui a rendus, services chèrement payés d'ailleurs, mais le peuple, bien qu'apathique, n'est pas aveugle, et je m'étonne qu'à cette clameur publique, vous n'ayez pas ouvert les yeux.

Le peuple ne pouvait faire le sacrifice que vous désiriez de lui; celui de son honneur!

Dites nous donc, si c'est par intérêt ou par esprit de parti, que vous nous faites l'appui, le soutien des hommes qui ont insulté et trahi le clergé!......

Qui vous porte à douter du patriotisme de MM. Dorion, Letellier de St. Just et Fournier?

Ont ils vendu leur opinion politique pour une poignée d'or ou une sinecure? Qui les a soutenus dans leurs grandes et patriotiques luttes, si ce n'est la force de leurs convictions et la fermeté de leurs principes honnêtes que le peuple a enfin compris malgré vos efforts incessants pour l'induire en erreur?

Le passé de ces hommes est digne d'éloges, et l'Histoire leur accordera ce que vous leur refusez si injustement.

Si le rédacteur de la *Gazette* voulait m'en croire, sa feuille qui jouit déjà d'une telle réputation serait exclusivement agricole; ce qui plairait plus aux cultivateurs et empêcherait certains articles de voir le jour, articles plutôt calculés pour faire du mal que du bien.

Je suis,
Monsieur,
Votre, etc.,
Z.

NOUVELLES ETRANGERES.

— Nous voyons, par les rapports qui nous arrivent de diverses parties du pays, que les Canadiens reviennent des Etats Unis.

Le retour de nos compatriotes dans la patrie nous cause une grande joie; malheureusement la saison est mal choisie. Nous sommes en plein hiver et l'ouvrage est nul. Comment les nouveaux arrivants pourront-ils pourvoir à leur existence?

A cette question de notre estimable confrère de la *Gazette des Campagnes*, nous répondons: envoyez à Manitoba ces quelques milliers de compatriotes. Il y a ici du pain et de l'espace.

— Quelques journaux ont dernièrement annoncé que M George Futvoye, député ministre de la milice et de la défense, avait demandé à se retirer du service et à jouir du bénéfice de la loi des pensions.

Etant allé aux informations, nous avons été heureux de constater que, non seulement M. Futvoye n'a pas demandé sa retraite, mais que, étant plus vigoureux et apte au service que jamais, il n'y songe nullement. Tant mieux, car nous sommes persuadé que M. Futvoye ne pourrait être remplacé que difficilement.—*Courrier d'Outaouais*, 2 décembre.

— Le *New York Tablet* reproduit le passage suivant d'une lettre écrite sur la question des écoles, par M. Gerrit Smith:

"Honte à vous, protestants! Considerez quels sont ceux que vous opprimez si cruellement. Ils sont vos compatriotes et ont autant de patriotisme que vous-mêmes.

"Sur plus d'un champ de bataille, ils ont mêlé leur sang avec le vôtre. Ils sont plus que vos compatriotes, ils sont vos frères et du même père que vous-mêmes.

Vous vous plaignez de leur religion. Mais votre injustice à leur égard est une preuve contre votre propre religion."

Telles sont les paroles, continue le *Tablet*, que M. Smith écrivait dans une lettre, la semaine dernière.

M. Smith est lui-même protestant. Il voit comme les catholiques les inconvénients du système mixte des écoles publiques.

—La province ecclésiastique de New-York a été mise, par une lettre pastorale des archevêques et evêques sous la protection spéciale du Sacré Cœur de Jésus.

La circulaire adressée au clergé et aux laïques de la province est signée par l'archevêque de New-York, et les évêques de Brooklyn, Portland, Hartford, Burlington, Buffalo, Albany, Boston, Rochester, Springfield, Rhesina, Providence, Ogdensburg et Newark, en tout: 14 prélats.

ÇA ET LA.

Le *Gaulois* rapporte le dialogue suivant échangé entre un député de l'Extrême Droite et un de ses collègues du Centre-Gauche, pendant le vote sur la loi relative aux soins à donner aux enfants en bas âge, présentée par le docteur Roussel:

Le Centre-Gauche.—Quelle est la ville de France à laquelle la dernière déclaration du comte de Chambord donne le plus d'importance?

L'extrême Droite.—C'est...

Le Centre Gauche.—Ne cherchez pas, c'est *Sans lys* (Senlis!)

L'Extrême Droite.—Allons donc! Tout ce que vous ferez en dehors d'une restauration monarchique ne sera que de la salade......

Le Centre Gauche—Comment ça?

L'Extrême Droite.—Certainement; tout sera *pis sans lys!*

Le reste du dialogue se perd dans le tumulte.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Houde, que nous publions aujourd'hui. Ce monsieur a toutes les qualités requises, quoique rares, d'un hôtelier: Attention, politesse, probité.

Le symbole de la revolution.

J. de Maistre n'a rien exagéré quand il a dit que la Révolution a un *caractère satanique*, et cette parole est aussi vraie aujourd'hui qu'au moment où elle fut écrite; c'est ce caractère qui en fait un évènement unique dans l'histoire. C'est ce qui explique la profondeur du mal et l'inutilité de tous les remèdes cherchés jusqu'à ce jour par la sagesse humaine dans l'ordre moral ou politique. Comment se fait il que la plus cruelle expérience n'ait pu, depuis un siècle, ouvrir les yeux du peuple le plus spirituel du monde?

Pourquoi se condamne-t-il périodiquement aux mêmes douleurs et aux mêmes hontes? Pourquoi ne sait-il échapper au despotisme que pour se précipiter dans l'anarchie, et fuir l'anarchie que pour se livrer de nouveau au despotisme? Pourquoi le génie, l'habileté, la gloire militaire se sont-ils trouvés également incapables de nous régénerer? C'est qu'on s'est contenté de couper les branches politique et sociales de l'arbre révolutionnaire, et l'on a laissé subsister la racine irréligieuse. On a cherché à supprimer les conséquences de la doctrine qui nous perd, et l'on a laissé subsister les principes.

M. le Play nous a signalé avec beaucoup de justesse deux de ces principes, mais l'analyse des faits et des doctrines révolutionnaires nous en révèle d'autres également importants, et nous oblige de les ramener tous à un principe premier qui apparaît, comme Proudhon lui-même le reconnait, à l'ordre théologique.

Nous pouvons de la sorte formuler dans son intégrité le symbole de la Révolution. Lisons-le attentivement, afin d'avoir présent à l'esprit un signe infaillible de la fin de nos malheurs. Nous sortirons de la période révolutionnaire quand tous les articles de ce symbole auront été solennellement répudiés par la société.

Voici donc traduite en termes clairs et intelligibles la doctrine que la fameuse déclaration de 1789 a enveloppée dans ses hypocrites formules. Au lieu de six ou sept articles que renferme cet obscure symbole, nous pouvons nous contenter de cinq.

Article premier.—La société est émancipée de l'autorité de Dieu; et elle ne reconnait plus la royauté spirituelle que Jésus-Christ exerce dans le monde par l'Eglise. (C'est le principe *théologique* de la Revolution.)

Article second.—L'humanité n'admet plus aucun pouvoir d'origine surhumaine; ceux qu'elle établit pour la gouverner restent sous sa dépendance, et peuvent être renversés quand il lui plait (Principe *politique*.)

Article troisième.—L'homme est sur la terre pour jouir; et la société est instituée pour donner à tous ses membres la plus grande somme de jouissance possible. (Principe *économique*.)

Article quatrième.—Les lois étant le produit de la volonté générale, tous les citoyens ont un droit égal à les porter et à les repousser; ils sont tous égaux et souverains. (Principe *civil*.)

Article cinquième.—L'homme est bon par essence, et ne peut devenir mauvais que par suite de la mauvaise constitution de la société. Il faut donc changer cette constitution jusqu'à ce qu'on en trouve une qui donne pleine satisfaction à toutes les inclinations naturelles des citoyens (Principe *moral*)

Aucun lecteur de bonne foi n'hésitera, pensons nous, à reconnaître, dans ces cinq articles, la vraie doctrine de la Révolution. On les trouve plus ou moins nettement accusés au fond de toutes les théories, de toutes les histoires, de toutes les déclamations qui ont pour but de faire prévaloir la civilisation moderne sur l'ordre social chrétien.

Et cette opposition n'est pas seulement un fait certain, elle dérive de la nature des choses. Au moment où l'ordre chrétien était renversé de fond en comble, il fallait nécessairement lui substituer un ordre nouveau, reconstruire la société de la base jusqu'au sommet. La société chrétienne était un tout parfaitement harmonieux: elle avait sa morale, sa politique, son organisation civile et économique; et tout cela dérivant de sa théologie, à savoir de la royauté de Jésus-Christ et de la suprématie de l'Evangile. Quand la société n'a plus voulu de cet ordre, disons mieux, lorsque quelques sophistes pervers ont résolu de priver la société de ces bienfaits du Ciel, ils ont été contraints de les remplacer par des éléments purement terrestres. Incapables de faire intervenir une nouvelle nymphe Égérie et de ressusciter Mahomet, ils ont dû créer une constitution sociale purement humaine, mettre, par conséquent, à la tête de la société un pouvoir purement humain, lui proposer pour fin un bonheur purement terrestre; dépouiller des lois toute sanction divine et délivrer de tout assujettissement les passions naturelles des citoyens; ces quatre articles étaient la conséquence nécessaire du premier qui contient le principe fondamental de l'ordre nouveau: la séparation de l'ordre temporel et de l'ordre spirituel, la sécularisation de la société.—*Etudes religieuses.*

Marche de Winnipeg.

Bois.—Se vend de $1.50 à $2.00 le voyage.
Foin.—Se vend de $2.00 à $3.00 le voyage.
Grains.—Le blé, l'avoine, l'orge, les pois, etc., valent de $1.25 à $1.50 par baril (minot).
Légumes.—Les pommes de terre se vendent $1.00 le baril.
" Les ognons se vendent de $3.00 à $4.00 le baril.
" Les choux, betteraves, carottes, manquent sur le marché.
Beurre.—Frais, de 1 chelin à 2 chelins et demi la livre.
" Salé, de 1 chelin et demi à deux chelins.

Annonces Nouvelles.

Hotel Canadien.

LE SOUSSIGNÉ vient d'ouvrir, dans la maison ci-devant tenue par M. Beaupre (*Selkirk House*), un hôtel de première classe, où le public trouvera tout le confort et les commodités que peut procurer la ville de Winnipeg. Ses chambres sont spacieuses, propres et bien aérées.

Les tables sont toujours chargées des meilleures comestibles qu'offre le marché de la ville.

Les liqueurs sont du meilleur crû et à des prix raisonnables.

DEVISE:
URBANITÉ ET HONNÈTETÉ.
H. HOUDE.

St. Boniface, 20 décembre, 1873. 3m

EGARÉ OU VOLÉ!

$10 DE RECOMPENSE.

A celui qui ramènera au soussigné un cheval disparu il y a près de 3 mois, et désigné comme suit:

Avant de 6 à 7 ans, poil noir: ce cheval est très-doux et de race canadienne. Poitrail mince, croupe et hanches larges, jambes de derrière droites et sèches, boulet court et sabot plat. Il a une tache blanche à une des jambes, un peu au-dessus du boulet, et suit facilement tout étranger.

PAUL MORNEAU,
Boucher,
Winnipeg.

St. Boniface, 20 décembre, 1873. 3f

MAISON D'ENTREPOT

De meubles de Manitoba.

DÉMENAGÉ.

R. GERRIE, ET CIE.

Ont transporté leurs fournitures, dans leur nouveau magasin, sur la grande rue, en face de la rue Notre-Dame.

Où on pourra toujours trouvé un assortiment complet de première classe, tel que FOURNITURES et TAPIS de toutes sortes, etc., etc., etc.

R. GERRIE & CIE.

Winnipeg, 29 Novembre, 1873. j-n-o

M. A. CHARTRAND.

INFORME le public en général, qu'il a ouvert un magasin dans la bâtisse de M. Onis Monchamp, en face de M. R. Bentley, marchand de fer.

Son magasin consiste en Marchandises sèches, librairie et bijouteries de toutes sortes.

—AUSSI—

un assortiment varié de chaussures, qu'il vendra meilleur marche que partout ailleurs.

M. A. Chartrand, sollicite un encouragement libéral.

De plus, une attention toute spéciale sera prise pour toute commande que l'on voudra bien lui confiée pour les fournitures d'institutions.

M. A. Chartrand à aussi acheté la librairie du journal le "Metis."

Il invite le public à aller lui faire visite.

A. CHARTRAND,

Winnipeg, 29 Novembre, 1873. j-n-o

AUX FRÉTEURS.

LES personnes qui désirent faire venir du FRET de Moorehead voudront bien s'adresser IMMÉDIATEMENT au bureau du Magasin d'Entrepôt à Fort Garry.

J. H. McTAVISH.

Fort Garry, 21 novembre, 1873.



Bills Prives.

LES personnes qui, dans les Provinces de Québec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les Règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numeros des journaux contenant ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes Petitions pour Bills Privés doivent être presentées durant les *trois premières semaines* de la Session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Senat.
ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

St. Boniface, 20 décembre 1873. 2m



Chemin de fer Intercolonial.

LES COMMISSAIRES nommés pour la construction du chemin de fer intercolonial donnent avis public qu'ils sont prets à recevoir des soumissions pour la construction d'un "Terminus à haute marée," à la Pointe-aux-Pères.

On peut voir les plans et devis aux bureaux des ingenieurs à Outaouais et Rimouski, le et après le 20 de novembre prochain.

Des soumissions adressées, "soumissions pour le Hâvre et l'embranchement", seront reçues au Bureau des Commissaires, Outaouais, jusqu'à six heures de l'après-midi, le 20 de decembre prochain.

A. WALSH,
Do. H. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,
Commissaires.

Bureaux des Commissaires,
Outaouais, ce 17 Oct., 1873. 4f

L'HOTEL
DU
PACIFIQUE CANADIEN

doit être bientôt préparé et arrangé pour l'hiver comme une place

d'Amusement Public.

Outre la Salle Principale, dont les dimensions sont de 60 par 31, il y aura une

Salle a Diner

ET UNE

CHAMBRE DE TOILETTE,

AVEC UNE

CUISINE ADJACENTE;

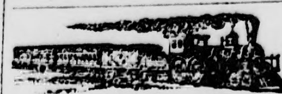
le tout est admirablement adapté pour

BALS, ASSEMBLEES,
DINERS, THEATRES,
Etc., Etc., Etc.

Les personnes qui désireraient louer les prémisses pour les fins ci-dessus voudront bien s'adresser a

ROBERT TAIT,
ST. JAMES

Fort Garry, 8 novembre, 1873. jno







TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le present donné que le fait de prendre, en s'y etablissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir prealablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'etablissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le present requis de se conduire en consequence.

Par ordre,

J. S. DENNIS.
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
21 Mars, 1873.



Des Soumissions

POUR LES PROVISIONS SUIVANTES

POUR LA

Force de Police Montee

qui doit être levée pour le Service au Nord-Ouest, seront reçues jusqu'à Midi

Le 14 Oct., 1873:

VIANDE,
FLEUR,
PAIN,
VÉGÉTAUX,
ÉPICERIES,
BOIS DE CHAUFFAGE,
HUILE DE CHARBON,
FOIN,
PAILLE,
AVOINE,
SON.

La livraison devra se faire à Winnipeg ou au Fort de Pierre selon qu'il sera ordonné.

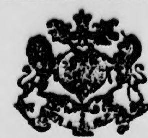
Les formes de Soumissions, et toutes les informations requises seront obtenues sur application aux Soussignes entre 10 heures A.M. et 4 heures P.M. journellement aux Quartiers de District.

Toutes les Soumissions devront être adressees au Lieut.-Colonel Osborne Smith, C. M. G.

(Par ordre.)

S. BRUCE HARMAN, Capt.,
Officier d'Ordonnance au D. A. G.
Commandant les Forces de la Puissance à Manitoba.

Quartiers-Généraux,
District Militaire No. 10,
Fort Garry, 29 Septembre 1873.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES reclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la ZONE établie soit sur la Rivière Rouge soit sur la Rivière Assiniboine, ou dans aucun des ETABLISSEMENTS en dehors de la dite ZONE, comprenant la Paroisse de STE. ANNE, et la PETITE POINTE DE CHÊNE, ainsi que ST. LAURENT et la POINTE-DE-CHÊNE au LAC MANITOBA, WESTBOURNE, &c., &c., que des

Demandes de Patentes

pour telles TERRES peuvent maintenant être faites à l'HONORABLE MINISTRE DE L'INTERIEUR. Chaque telle DEMANDE devra être accompagnée d'un ETAT assermente de la personne faisant telle demande, lequel état devra contenir la description et la condition du LOT, et enoncer les particularites en vertu desquelles la Patente est reclamée, et devra être envoyé sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 10 Septembre 1873.



VENTE DE TERRES

PAR LE

SHERIF.

PROVINCE DE MANITOBA, Comte de Selkirk, Savoir :

Par et en vertu d'un Bref d'Exécution émané de la Cour du Banc de la Reine, à la poursuite de Angus R. Chisholm et George A. Bubar, Demandeurs, contre les Terres et tenements de James Bedman, Defendeur, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du Defendeur sus-nommé, dans, sur et à certain lot ou morceau de Terre decrit comme suit :—Tout ce certain lot ou morceau de Terre et prémisses, sis et situé dans la Ville de Winnipeg, dans la Province de Manitoba, et qui peut-être connu comme suit, savoir, commençant à un poteau se trouvant à une chaine à l'Est de la maison de William Harvey, allant au Sud une chaine et demi de long d'une rue tracée, de là à l'Est une chaine, de là au Nord une chaine et demi, de là à l'Ouest une chaine le long d'une rue tracée jusqu'au point de départ, que j'offrirai en vente à mon bureau, dans la Ville de Winnipeg jeudi le 5ème jour de Décembre prochain, à onze heures A.M.

EDOUARD ARMSTRONG,
Shérif de Manitoba.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 2 Octobre 1873.



Terres de la Puissance.

AVIS.

ATTENDU qu'il existe maintenant sur les livres de ce Bureau plusieurs notes au crayon, affectant l'octroi des terres de la Puissance. (Ces notes sont appelees "entrées temporaires,") et le systême de ces "entrées temporaires" étant aboli, excepté dans le cas de colons établis sur le territoire non encore arpenté.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné, que toute telle entrée qui n'aura pas ete complétee par un depot de l'argent d'achat ou autrement, au 1er Février, 1874, sera biffée des livres, et les sections ou parties de sections ainsi retenues seront déclarées vacantes.

Par Ordre

DONALD CODD,
Agissant comme Agent des Terres de la Couronne.

Bureau des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 15 Novembre, 1873. 3m



AVIS.

LES SOUSSIGNÉS donnent avis à tous ceux que la chose peut concerner qu'ayant reçu leur nomination comme

Commissaires de Licences,

suivant les dispositions de la 36 Vict. chap. 29, tout individu licencié ou non licencié sera poursuivi en vertu du dit acte pour—

LA VENTE sans licence des liquides enivrantes ;

L'OUVERTURE d'Hôtels licenciés, Tavernes ou Restaurants après les heures ; ou

L'OUVERTURE des dites Maisons ou la vente de boissons le Dimanche ;—

LA VENTE de boissons enivrantes aux Sauvages ou aux enfants mineurs ;

LA VENTE en moindre quantité que celle permise à un Epicier licencié, ou la permission de boire sur les lieux ;

LE FAIT d'agir comme Encanteur sans licence ;

LE COLPORTAGE sans licence ;

LA TENUE de Tables de Billiard ou autres Jeux sans licence ;

Etc., Etc., Etc.

(Signé.) JAMES STEWART
Président.

LOUIS SCHMIDT,
DONALD MATHESON.
Commissaires

Winnipeg, 20 Août 1873.



Departement de l'Interieur.

OTTAWA, 20 OCTOBRE 1873.

ATTENDU que par l'ordre de Son Excellence le Gouverneur-General en Conseil, en date du 6 du mois dernier, pourvoyant au réglement du droit de Commune et du droit de couper du Foin dans Manitoba, le retrait des DEUX MILLES en arrière, dans certaines Paroisses de la RIVIÈRE ROUGE et de la RIVIÈRE ASSINIBOINE a enlevé l'empêchement qui affectait precedemment la distribution des Terres de Metis, mises à part pour eux dans ces Paroisses.

Avis Public

EST par le présent donné que des instructions ont ete remises à DONALD CODD, Ecuier, agissant comme agent des TERRES DE LA PUISSANCE, à WINNIPEG, pour qu'il commence et termine la Distribution sans autre delai et toutes les personnes intéressees sont priees d'agir en conséquence.

(Signé), A. CAMPBELL,
Ministre de l'Interieur

Bureau des Terres de la Puissance.
22 Octobre 1873. jne.



Arpentages des Terres

DE LA

PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont presentés de la part de Deputes-Arpenteurs employes dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public prealable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le present requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera desormais accepte ou paye à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg 1 Mai, 1872.